

Personnel Opérateur de chantier :

Prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4

Formation obligatoire selon arrêté du 23 février 2012



Objectifs de la formation et compétences à acquérir :

La formation s'organise donc de façon à atteindre les objectifs suivants :

Permettre aux opérateurs de chantier d'intervenir en sécurité lors de toute intervention susceptible de libérer des fibres d'amiante relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des tiers et de l'environnement.

Les compétences visées:

- Réaliser l'intervention dans le respect de la démarche de prévention du risque amiante,
- Participer à la démarche de prévention du risque amiante de l'entreprise,
- Réaliser l'intervention dans le respect du cadre réglementaire.

Public concerné et prérequis :

Tout opérateur susceptible d'être exposé à l'amiante dans le cadre de son poste de travail.

Durée de la formation :

2 jours consécutifs

Effectif maximum : 10 participants

Tarifs groupe : Nous consulter

Intervenant: Formateur formé par l'INRS

Pré requis :

Aptitude médicale au poste de travail.
Savoir lire et comprendre le mode opératoire d'une notice de poste et des consignes de sécurité.

Lieu de stage et la plateforme :

GESTES Formation
7 Route de Fontainebleau,
Vitry-sur-Seine

Activité de l'opérateur de chantier en sous-section 4

- Mise en œuvre de l'organisation d'une intervention de sa préparation à son repli au traitement des déchets,
- Mise en œuvre de l'organisation et réalisation des travaux, conformément au mode opératoire,
- Préservation de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées, tout en préservant l'environnement,
- Alerte de sa hiérarchie lors de toute situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

Contenu et déroulement de la formation :

- Le risque amiante : origines, caractéristiques et propriétés, les effets sur la santé,
- Les matériaux contenant de l'amiante,
- Les différentes réglementations : Code de la santé publique, Code du travail et de l'environnement et transport ainsi que leurs évolutions,
- Les mesures de prévention retenues par l'encadrement : les méthodes de travail, le mode opératoire les procédures de décontamination, gestion des déchets, les EPI et les EPC, durées d'intervention,
- Le signalement des situations dangereuses et anormales et les conduites à tenir.

Moyens pédagogiques déployés :

- Salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur. Environ 200 m² d'atelier disponibles pour mise en situation pratique. Plateforme équipée de tout le matériel nécessaire à la prévention des risques (EPI, sas de décontamination,..).
- Documents techniques et supports remis en cours ou à la fin du stage.

Evaluation et sanction de stage :

Le stagiaire est évalué suivant le référentiel INRS avec une évaluation théorique en QCM et une évaluation pratique,

Remise d'une attestation de compétence valable 3 ans.